

DES FORÊTS QUI PROFITENT À TOUS

Analyse du potentiel de développer deux forêts communautaires dans le paysage de Yangambi

L'intervention de l'Union européenne à travers le 11ème Fonds européen de développement (FED) inscrit le secteur de l'environnement, de la conservation de la biodiversité et de l'agriculture durable dans les priorités nationales de la République démocratique du Congo (RDC). Le projet Formation, Recherche, Environnement dans la Tshopo (FORETS) contribue au développement du paysage centré sur la Réserve de biosphère de Yangambi (RBY).

FORETS poursuit un objectif principal :

Contribuer à la protection et à la valorisation du capital environnemental unique de la RDC en préservant l'intégrité de la RBY et en augmentant les retombées économiques positives pour les populations locales.

Que sous-tendent trois objectifs spécifiques :

- Contribuer à la conservation et la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques de la RBY, par la préservation de son intégrité et une amélioration de la gestion/gouvernance.
- Encourager et valoriser durablement la production agricole et forestière au bénéfice du développement socio-économique des populations des zones tampons et d'influence de la RBY.
- Atténuer la déforestation des écosystèmes naturels, cause principale du changement climatique au niveau global, et augmenter la séquestration de carbone par l'action de protection, restauration, valorisation et gestion durable des ressources naturelles dans et autour de la RBY.

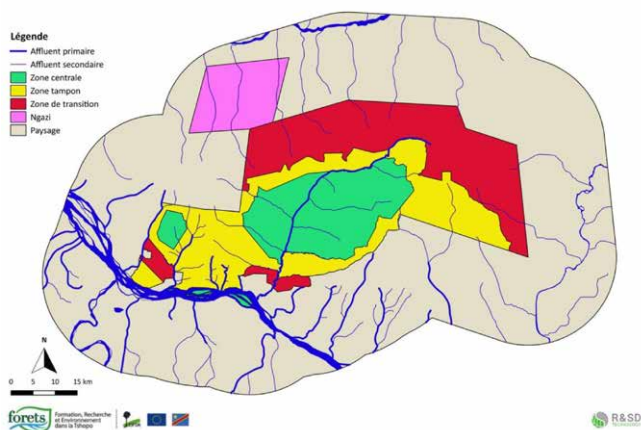


Fig. 1 : Zone d'intervention.

En décembre 2017, une mission de diagnostic a été menée dans les villages riverains de la Réserve de Biosphère de Yangambi (RBY) en vue d'initier le développement de deux forêts communautaires.

La mission impliquait les étapes suivantes :

- une revue de la littérature et des rapports techniques portant sur la RBY ;
- des entretiens avec les organisations actives dans et autour de la réserve ;
- des enquêtes de terrain sur les possibilités d'engagement des villages dans la foresterie communautaire (un échantillon de 20 villages a été analysé) ;
- des entretiens avec les sociétés forestières et associations de scieurs artisanaux implantées dans la Province de la Tshopo afin d'apprécier leur intérêt à s'investir ou à soutenir les forêts communautaires dans les 20 villages échantillonnés ;
- la constitution d'une base de données avec les résultats des enquêtes ;
- une cartographie de la zone enquêtée ;
- un classement des villages, selon des critères bien définis, en fonction de leur facilité à mettre en œuvre une expérience de Concession des Forêts des Communautés Locales (CFCL) tout en détaillant des activités planifiées dans chacun d'eux.

La sélection des 20 villages enquêtés s'est faite sur base des critères suivants :

- localisation dans la zone périphérique (environs 30 km) de la RBY ;
- présence de forêt, qui ne soit ni une forêt classée, ni une forêt de production permanente ;
- accès relativement aisé aux marchés pour l'écoulement des produits.

Sur base de ce classement, deux villages susceptibles d'un accompagnement en foresterie communautaire ont été retenus.

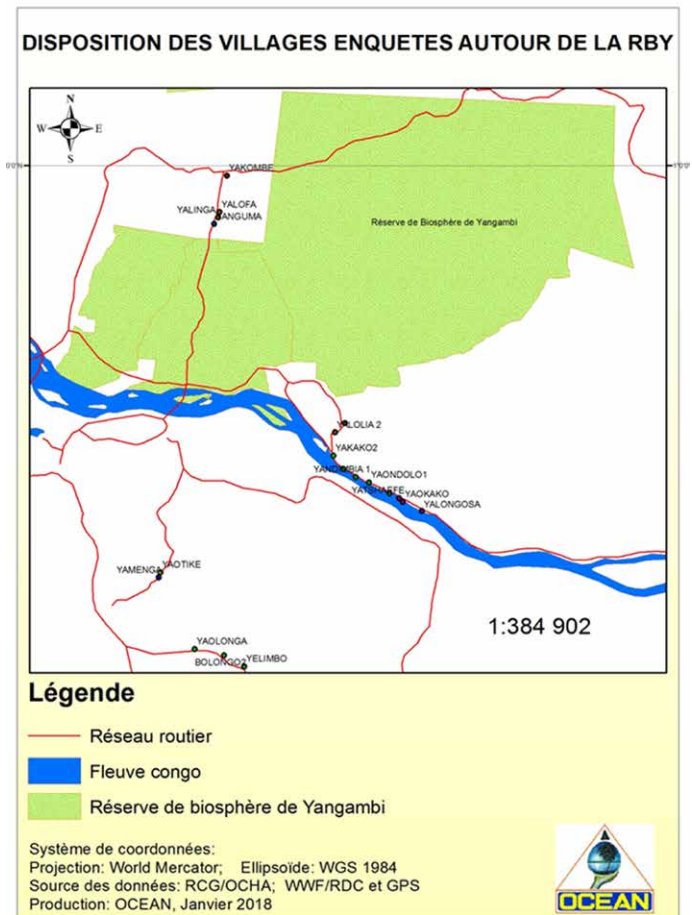


Fig. 2 : Localisation des villages enquêtés autour de la RBY.

Dans chaque village, tous les foyers ont été identifiés avec leur répartition spatiale au sein du village. Les principales infrastructures collectives et leur état de fonctionnement ont aussi été répertoriés. A chaque foyer identifié était associé le nom de son clan afin de déterminer le nombre de ménages par clan.

Ce diagnostic a permis d'obtenir des informations sur l'historique succinct du village, sa composition sociale et ethnographique, des éléments indicatifs de son organisation sociale et d'identifier les groupes ou organisations constitués.

Dans les villages ciblés, la population n'avait jamais entendu parler de foresterie communautaire. Il a donc été nécessaire avant l'enquête proprement dite, de leur en expliquer le principe et la place des communautés dans ce processus.

Globalement, tous les villages sont disponibles pour un accompagnement en foresterie communautaire afin de lancer quelques projets de développement.

Les villages sélectionnés concernaient deux grands groupes ethniques, les Turumbu sur la rive droite du fleuve Congo et les Lokele sur la rive gauche.

Dans certains villages beaucoup de groupes ou organisations sont constitués alors que dans d'autres il n'en existe aucun.

Dans tous les villages échantillonnés, l'accroissement de la population est exponentiel. Beaucoup de jeunes garçons ne sont pas scolarisés et ont des enfants dès l'âge de 16-17 ans. Les filles sont susceptibles d'enfanter dès 14 ou 15 ans.

Les principales sources de revenus dans les villages visités sont l'agriculture et l'élevage mais également la carbonisation (surtout entre Yangambi et Kisangani), la chasse, la pêche, le ramassage ou cueillette des produits forestiers non ligneux. Les produits de l'agriculture, pêche et cueillette sont destinés surtout à l'autoconsommation bien qu'une partie soit vendue. Les autres activités sont davantage vouées à la commercialisation.

D'une manière générale, les villages disposent d'importantes potentialités agricoles, mais cette agriculture reste familiale et basée sur les cultures vivrières.

L'élevage, qui constitue un moyen d'épargne pour les familles, n'est pas bien encadré. Jadis, l'Institut National d'Etude et de Recherche Agronomiques (INERA) avait un système d'encadrement et des initiatives d'élevage de grande ampleur. Par ailleurs, les problèmes liés aux activités agropastorales sont nombreux (faible productivité, épizooties répétées, etc.).

La pêche est essentiellement artisanale. La chasse est pratiquée avec des techniques traditionnelles et modernes dans toute la zone, y compris dans la réserve.

L'agriculture se pratique à une distance allant de 2 à 8 km tandis que la chasse est pratiquée beaucoup plus loin (plus de 20 km) du fait de la déforestation à proximité des villages.

De nombreux marchés entourent tous les villages offrant de multiples opportunités de commercialisation. Cependant, le mauvais état des routes empêche l'accès à certains marchés.

Parmi les ONG ou projets actifs depuis 5 ans dans ces villages, certains ont eu des impacts visibles tels que l'entretien de routes. D'autres par contre, axés sur le renforcement des capacités et les formations, n'ont pas généré de réels changements.

L'exploitation forestière de bois d'œuvre menée dans certains villages s'opère toujours dans l'illégalité moyennant des arrangements entre le chef du village et/ou sages et l'exploitant. A quelques exceptions près, aucun village n'a bénéficié de l'exploitation forestière caractérisée par la mégestion et par des conflits internes et de génération.

Dans l'ensemble, l'usage des ressources forestières est principalement lié aux activités d'agriculture, chasse, pêche, carbonisation, bois de chauffe, orpaillage, fabrication de pirogues, et dans une moindre mesure au ramassage, artisanat, bois de construction, cueillette et sciage de bois d'œuvre. Mais l'avancée de la déforestation et la dégradation des zones boisées constituent une menace pour l'exploitation durable des ressources forestières.

Pour toutes ces activités qui touchent aux forêts, aucune autorisation n'est demandée par les natifs et seuls la fabrication de pirogues et le sciage de bois impliquent des taxes. Pour les allochtones, une autorisation est donnée au préalable par le chef du village/de clan ou le propriétaire de la jachère moyennant une redevance pour toute exploitation.

Le bilan de ces activités dans les villages sondés est le suivant :

- bien que citée comme première cause de déforestation en République Démocratique du Congo, l'agriculture offre beaucoup de perspectives aux communautés qui n'ont pas assez d'alternatives pour leur subsistance ;
- le secteur de la chasse souffre du manque d'application de la réglementation (non-respect des périodes de fermeture, chasse d'espèces protégées, etc.) ;
- les abus liés à la pêche sont nombreux (usage de techniques prohibées, non application des lois, etc.) ;
- l'activité de carbonisation n'est pas réglementée et contribue à la déforestation ;
- le bois exploité de façon artisanale procure un bois local bon marché et alimente aussi de grands centres de consommation (Kisangani, Kinshasa, etc.). La plupart des exploitants artisanaux opèrent dans l'illégalité. En outre, on ne dispose pas de statistiques fiables pour cette catégorie d'exploitants ni pour la production.

En ce qui concerne les actions concrètes, la majorité des villages privilégient l'exploitation de bois d'œuvre comme aide au développement à court terme. Cependant, à long terme, la modernisation des activités agro-pastorales est préférée comme solution durable au développement communautaire tout en préservant le potentiel pour les générations futures.

Pour toutes ces actions aucune forme de crédit existant ou potentiel n'est identifiée par les communautés. Néanmoins, elles restent ouvertes à tout partenaire susceptible de les aider dans ces initiatives de développement.

En ce qui concerne les exploitants artisanaux rencontrés à Kisangani et Isangi, leurs difficultés sont principalement : l'éloignement des aires de coupes, les tracasseries administratives et taxes, l'absence de prix standard sur le marché due aux nombreux exploitants illégaux, le manque de matériel, la difficulté à évacuer les produits, la faible rentabilité, etc. Ils se disent favorables à soutenir ce projet de CFCL qui permettrait, selon eux, de favoriser des synergies, réduire les tracasseries administratives et augmenter la rentabilité étant donné que la légalité serait au centre de ce type d'exploitation. Ils évoquent toutefois la nécessité d'un accompagnement de proximité des communautés afin d'assurer le respect des accords et un partage des bénéfices pour tous.

Les deux exploitants industriels rencontrés sont réticents face à ce projet de CFCL, source d'ennuis selon eux. Ils évoquent surtout le fait que les communautés ne comprennent pas bien les choses, ont du mal à respecter les accords et tendent à ne voir que leurs propres intérêts ne comprenant pas que l'exploitation forestière doit être bénéfique pour tous.

1. Résultats spécifiques et impacts attendus des activités du Projet FORETS

Les investigations de la faisabilité sur la foresterie communautaire s'inscrivent dans l'(es) activité(s) suivante(s) :

- **OS3R1A1** : Explorer l'opportunité et le cas échéant encadrer le développement d'au moins deux forêts communautaires
- **OS2R1A2** : Contribution à l'amélioration des conditions de vie

Un indicateur objectivement vérifiable est associé à ces activités : 2 forêts communautaires portant sur une surface de 100.000 ha sont encadrées par le Projet FORETS et 200.000 arbres sont plantés sur ces surfaces avant décembre 2021.

- PSE - Indicateurs de bien-être humain : #3 (approvisionnement en bois-énergie, accès à l'électricité co-générée) et #4 (amélioration de la gouvernance).
- PSE - Indicateurs intégrité écologique : #6 (utilisation des terres) ; #7 (couverture terrestre), #8 (conservation de la biodiversité), #9 (paiement et valorisation des services environnementaux et écosystémiques) et #10 (séquestration de carbone)

2. Rôles spécifiques des acteurs

Le schéma matriciel des rôles dans le cadre de ces activités est le suivant

| Acteurs | Rôles | Planification | Organisation | Coordination | Réalisation | Contrôle |
|--------------|-------|---------------|--------------|--------------|-------------|----------|
| CIFOR – R&SD | | X | X | X | X | X |
| CIRAD | | X | X | X | X | X |
| ICRAF* | | X | | | | |
| INERA* | | X | | X | | |
| MAB & CPE* | | | | X | | X |
| SC* | | | | | X | X |
| CLD* | | X | X | X | X | X |

* Procédure de sous-traitance, contrat de services, contrat de travaux, etc. tous basés sur la performance et la qualité des livrables, y compris la documentation de ceux-ci.

3. Bénéficiaires directs et indirects

Les bénéficiaires directs sont :

- Communautés impliquées dans la foresterie communautaire

Les bénéficiaires indirects sont :

- INERA, MAB et CPE
- SC

4. Gestion du risque et durabilité des impacts

La gestion du risque est essentiellement assurée par les obligations contractuelles de la procédure de sous-traitance, la concertation entre les parties-prenantes et l'existence d'un contrôle qualité.

La durabilité des impacts relève des parties prenantes, en particulier des bénéficiaires directs énoncés ci-avant.



Ce projet, qui est financé par l'Union européenne, est mené par le CIFOR dans le cadre du Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (FTA), avec l'appui financier des donateurs du Fonds du CGIAR : on.cgiar.org/CGIARFundDonors.



PROGRAMME DE RECHERCHE SUR les Forêts, les Arbres et l'Agroforesterie



IFA SOCIYA

UNIVERSITE DE KISANGANI



IITA Research in Northern Africa



cirad



Photo : Axel Fassio/CIFOR

cifor.org/forets | forestsnews.cifor.org



Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le CIFOR contribue au bien-être humain, à l'équité et à l'intégrité de l'environnement en réalisant des travaux de recherche novateurs, en renforçant les capacités de ses partenaires et en nouant le dialogue avec tous les acteurs afin d'éclairer les politiques publiques et les pratiques qui touchent les forêts et les populations. Le CIFOR est un centre de recherche du CGIAR et dirige le Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (FTA). Le siège du CIFOR est à Bogor, Indonésie, avec des bureaux à Nairobi, Kenya; Yaoundé, Cameroun et Lima, Pérou.

